

Commune de Chantesse
CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 4 MARS 2015
A 20 H 30
Compte-rendu de séance

Présents : Isabelle Oriol, René Guinard, Daniel Martin, Bruno Essertier, Marie-Laure Gambirasio, Nathalie Bessoud, Martine Durris, Stéphane Béchu, Denis Lacchio

Absents : Marie-Hélène Fontaine, Olivier Pevet (excusés)

Monsieur Denis Lacchio a été élu secrétaire.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 Février 2015

Marie-Laure Gambirasio souhaite rajouter le montant du devis et le nom de l'entreprise chargée des travaux de câblage du thermostat de la salle des fêtes :

Entreprise Alain Bouchot - 655.20 €

Cette demande de modification acceptée, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 4 Février 2015.

2. Présentation du budget réalisé 2014 et primitif 2015

Madame le Maire présente à l'assemblée les chiffres des divers chapitres du compte administratif 2014.

Dépenses de fonctionnement	182 566.84 €
Recettes de fonctionnement	209 540.47 €
Excédent de fonctionnement	26 973.63 €

Dépenses d'investissement	111 510.12 €
Recettes d'investissement	345 440.05 €
Excédent d'investissement	233 889.93 €

Excédent total 2014	260 863.56 €
----------------------------	---------------------

Ensuite, le Conseil Municipal prend connaissance des prévisions budgétaires 2015 préparées par la commission des finances.

Dépenses de fonctionnement	246 112 €
Recettes de fonctionnement	246 112 €
Dépenses d'investissement	314 227 €
Recettes d'investissement	314 227 €

Les prévisions seront revues par la commission des finances, notamment en fonctionnement, la commune n'ayant pas encore toutes les informations nécessaires, notamment les dotations de recettes, et l'état des contributions directes.

3. Permanences aux élections des 22/03 et 29/03

Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015.
Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

Après discussion, il est défini les tours de garde du bureau de vote par les élus selon la disponibilité de chacun.

4. Location salle « Chantessa »

Suite à la décision de louer la salle Chantessa aux habitants de Chantessa, il faut définir le tarif de la location ainsi que les modalités.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif de location :

60 € la journée

100 € le week-end

avec une caution bancaire de 300 € et une assurance de responsabilité civile obligatoire.

Il est demandé à la commission de préparer un contrat de location et un règlement intérieur.

5. Questions diverses :

Demande d'un particulier

Un ruissellement d'eau inonde le chemin de la Bourgeat et le chemin de la mare et se déverse dans une parcelle de terrain appartenant à cette personne.

La commission voirie propose la création d'un bourrelet au début du chemin de la mare afin de détourner ce ruissellement d'eau.

Ces travaux seront regroupés avec les travaux d'entretien de voirie sur la commune.

La séance est close à 23 h